

DÉLIBÉRATION N°05-2020
**PROJET DLAL « CRÉATION D'OUTILS NUMÉRIQUES POUR LA FILIÈRE OSTRÉICOLE
SUR LE BASSIN D'ARCACHON »**

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu les règles mises en œuvre du FEAMP ;

Le Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine, par consultation électronique du 13 au 16 mai 2020, décide :

Article 1

Le projet intitulé «Création d'outils numériques pour la filière ostréicole sur le Bassin d'Arcachon » et le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES TTC		RESSOURCES				
Postes de dépenses	Montant	Nature des concours financiers	Montant	% de la CPN	% de la DPT	% du CT
Site Internet vitrine Marques	15 000,00 €	FEAMP	12 000,00 €	50,0%	50,0%	40,0%
Site Internet Institutionnel	15 000,00 €	Autre cofinancier public : Région	12 000,00 €	50,0%	50,0%	40,0%
		Total des contreparties publiques nationales (a)	24 000,00 €	100,0%	100,0%	80,0%
	- €	Autofinancement public (b)	- €			0,0%
	- €	Dépense publique totale (a+b)	24 000,00 €			80,0%
	- €	Autofinancement privé	6 000,00 €			20,0%
	- €	Total concours privés (c)	6 000,00 €			20,0%
COÛT TOTAL	30 000,00 €	COÛT TOTAL (a+b+c)	30 000,00 €			

Article 2

Le Conseil du CRCAA autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le financement et la mise en œuvre du projet.

Gujan-Mestras, le 17 mai 2020

Le Président du CRCAA

Thierry LAFON

